
EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

432

N° 618 DU 21 OCTOBRE 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**

(*)



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPAEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4294044328 - 21-10-1994 18:59

TO: 7 MP408
7 MT406
7 MU400
SUBJECT: "Enc 1:618
TELEXHEBDO/618"

DISTRIBUTION

E.D.	
E.E.D.	
CHA/ADM.	
COL.	
AGR.	
COM/TR.	Hd's
DEVE.	DF
REC/FIN.	Sections
P.P.A.	
S&T	
T.E.E.	
SUP AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. FINLANDE : REFERENDUM
2. EURO-MEDITERRANEAN PARTNERSHIP
3. MERCOSUR : NEW STRATEGY
4. RDT EUROPEENNE : DE LA COOPERATION A LA COORDINATION
5. CROSS-BORDER PAYMENTS
6. CONCURRENCE : DROIT D'ETRE ENTENDU DANS LES PROCEDURES
7. CONCURRENCE/TRANSPORTS MARITIMES : TRANSATLANTIC AGREEMENT (TAA)
8. ACCES DU PUBLIC AUX DOCUMENTS DE LA COMMISSION
9. RUSSIE/NORVEGE : VISITE DE M. PALEOKRASSAS (MURMANSK-KIRKENES, 12-14 OCTOBRE)
10. ROUMANIE : SESSION DE LA COMMISSION MIXTE
11. EURO-ARAB MANAGEMENT SCHOOL
12. JAPAN : VISIT OF MR. FLYNN (13-15 OCTOBER)
13. ARGENTINA : VISIT OF MR. STEICHEN (12-13 OCTOBRE)
14. URUGUAY : VISITE DE M. STEICHEN (13-15 OCTOBRE)
15. PACTE ANDIN : 3EME COMMISSION MIXTE (QUITO)
16. ZAIRE : VISITE DU PREMIER MINISTRE (14 OCTOBRE)
17. AIDES : HAITI - RWANDA - UKRAINE - PHILIPPINES
18. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. DECLARATIONS PESC
2. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES (10-14 OCTOBRE)
2. PREVISIONS

- 3 -

I. COMMISSION

1. FINLANDE : REFERENDUM

M. VAN DEN BROEK s'est félicité du résultat du référendum finlandais. Il s'est déclaré "ravi" de ce résultat qui est une étape importante pour le processus d'élargissement de l'Union européenne.

En même temps, il a constaté que le résultat finlandais peut constituer un signal encourageant pour obtenir un résultat positif aux référendums prévus en Suède et en Norvège.

M. VAN DEN BROEK a souligné l'importance que la Finlande ainsi que les 3 pays candidats puissent effectivement entrer dans l'Union européenne en 1995, ce qui va certainement renforcer les efforts de stabilité et sécurité en Europe.

Egalement sur le plan économique, l'intégration de la Finlande ainsi que les 3 autres pays candidats, est un facteur important dans l'intérêt de tous les pays européens.

Répondant dimanche soir, 16 octobre, aux questions des journalistes finlandais à l'issue du référendum, le président DELORS a déclaré :

"C'est oui. Je suis très heureux pour la Finlande qui a choisi l'intégration européenne, pour l'Europe et la Commission européenne qui se réjouit d'accueillir un collègue finlandais".

Répondant à la question : "Ce résultat était quant même nettement plus bas qu'en Autriche. Qu'en dites-vous?"

M. DELORS a dit :

"Ce n'était pas facile en Finlande. C'est un grand choix politique à la suite de l'effondrement du communisme en 1989, de la rupture des équilibres pour un pays qui a dû faire des sacrifices considérables après la guerre sous la pression des accords qui ont été faits. Le pays s'est remarquablement redressé. Il a atteint un niveau de vie qui est comparable à celui des pays européens. Ce n'était donc pas un choix facile à faire. Surtout après une période de crise que nous avons tous connue. Compte tenu de cela et des interrogations qu'ont pu avoir les agriculteurs ou les milieux ruraux, je ne m'attendais pas à un résultat plus important. Quand je suis allé en Finlande, j'ai discuté avec un agriculteur. J'ai vu tout de suite qu'il n'était pas convaincu malgré les mesures de compensations finlandaises et européennes qui ont été prises".

Répondant à une autre question : "Il y avait une majorité nette mais beaucoup de Finlandais ont voté contre. Que pouvez-vous leur dire pour leur assurer que l'avenir sera meilleur dans l'Union qu'à l'extérieur?" Le Président a dit :

"Pour cela, il faudra savoir les raisons pour lesquelles ils ont voté contre. Je peux dire tout d'abord que je respecte les votes de chacun, de ceux qui ont voté contre comme de ceux qui ont voté pour. C'est la démocratie. Mais je pense que s'ils ont voté contre, c'est parce qu'ils pensaient à leur avenir professionnel dans certains secteurs. Je crois que l'avenir leur démontrera que la Finlande restée seule aurait eu beaucoup plus de difficultés à maintenir les régimes particuliers, les avantages de certains secteurs d'activités. S'ils ont voté contre parce qu'ils ont peur de perdre cette identité finlandaise qu'ils ont forgé dans l'adversité, dans des situations difficiles après-guerre, je peux leur dire que l'Europe telle qu'elle se construit respecte les diversités et les états-nations. Par conséquent, il n'y aura pas de passeport de couleurs différentes pour ceux qui ont voté pour et ceux qui ont voté contre. Tous sont des Finlandais et des Européens".

- 4 -

2. EURO-MEDITERRANEAN PARTNERSHIP

The Commission has approved a communication (COM(94)427) to the Council and the European Parliament on the guidelines for future relations between the European Union and the Mediterranean.

The Euro-Mediterranean Partnership proposed by the Commission is directed towards support for establishing a zone of stability and security and creating the conditions for lasting and sustainable economic development in the Mediterranean countries. The Commission proposes the creation of a Euro-Mediterranean Economic Area, comprising as its main features the progressive establishment of free trade and closer economic integration, accompanied by adequate support from the Union for the economic and social adjustments which this process will entail, as well as closer cooperation in the political and security fields.

A Mediterranean Ministerial Conference should be held in 1995 to discuss the long-term prospects of a Euro-Mediterranean partnership for economic and political cooperation.

The Corfu European Council and the subsequent Foreign Affairs Council invited the Commission to submit guidelines for the short and medium-term strengthening of the Union's Mediterranean policy for peace, stability, security and the socio-economic development of the region. The present communication responds to this request. It deals primarily with relations with the Maghreb and Mashrak countries and Israel, while noting the importance of the Union's particular relations with Turkey, as well as Cyprus and Malta, in the perspective of accession to the Union.

Since 1989 the Union has focussed its attention on policies towards Central and Eastern European countries (CEECs) and towards the Mediterranean region. Relations with each region are based on its specific needs and capacities. The pre-accession strategy with the CEECs in no way interferes with the Union's commitment towards the Mediterranean region.

The objective should be to work towards a Euro-Mediterranean Partnership. This would start with a process of progressive establishment of free trade, supported by substantial financial aid. It would then develop through closer political and economic cooperation, towards a close association, the content of which will be jointly defined at a later stage.

Progress towards a Euro-Mediterranean zone of peace and stability would be initiated through close political dialogue based on respect for democracy, good governance and human rights. The dialogue should be extended to security issues, leading to the introduction of measures to consolidate peace.

In the economic sphere the Community should promote, in the framework of the WTO, free trade with individual Mediterranean partner countries, which would require the countries to embark on a process of modernisation of their economies and increased competitiveness. This process would require a long transition and the willingness of the Community to offer help, particularly in terms of aid for structural adjustment and economic restructuring. In the long-term, this would lead to the establishment of the largest free trade area in the world, covering the enlarged Community, any Central and Eastern European countries not by then members, and all Mediterranean non-Member countries.

Beyond free trade, the Community should be prepared to enter into wide-ranging areas of cooperation with Mediterranean countries, to be defined jointly with them. These could cover industrial cooperation, energy, environment, information and

- 5 -

communication technologies, services, capital, science and technology, decentralised cooperation, drug trafficking, illegal immigration, tourism.

Operational conclusions should cover

- * early conclusion of negotiations underway with Israel, Morocco, Tunisia and Turkey;
- * increase in technical and financial assistance, including the establishment of an overall MED aid programme;
- * encouragement of private investment;
- * economic policy dialogue;
- * measures to promote regional cooperation (intra-regional trade, cumulation of origin rules, Community support for sub-regional groupings).

3. MERCOSUR : NEW STRATEGY

The Commission has approved a draft Communication to the Council and the European Parliament, that aims at strengthening the relations between the European Union and MERCOSUR.

In the course of the respective Summit meetings held by the European Union in Corfu (in June), and the MERCOSUR in Buenos Aires (in August), both regional groupings expressed their wish to promote their mutual relationship, following the latest Latin American achievements in the field such as democracy and economic growth.

The new Commission communication also responds to the demands arising from the Rio Group ministerial meeting held in Sao Paulo, last April. Both the European Union and MERCOSUR representatives expressed the wish to promote their relations towards more ambitious goals.

The Mercado Comun de Sur, MERCOSUR, was born on 26th March, 1991 with the signature of the Treaty of Asuncion, between Argentina, Brazil, Paraguay and Uruguay. Latin American countries have traditionally used the strategy of regional grouping as a way to gain a more competitive position in the international context.

The MERCOSUR has a market of 200 million people and an area of vast natural resources. Its Gross Domestic Product is higher than \$ 600 billion. The countries covered by the Treaty have been those that, within Latin America, have the closest ties to Europe not only culturally but also economically and politically. The European Union is the most important trading partner as well as the main investor in the area. MERCOSUR as South America's largest trade grouping has great potential and it is pushing forward with the partners' economic and political improvements.

The European Union, right from the beginning of the signing of the Asuncion Treaty, has supported this regional integration process granting them technical and financial cooperation, so that MERCOSUR could profit from the Community's achievements and experiences.

At present, the Commission is carrying out a new strategy. The long term idea is to establish an interregional association between the European Union and MERCOSUR. In order to reach that objective, the Commission has first launched a short term plan, that aims at the conclusion of an interregional economic and trade cooperation framework agreement.

The significance of these initiatives lies in the fact that the partners through this association will bring about, in the future, a flexible and reciprocal trade liberalisation and a stable and wider political dialogue

- 6 -

Les objectifs de cette Association interrégionale seront les suivants :

- dans le contexte des conclusions de l'Uruguay Round, favoriser l'accroissement des flux interrégionaux de façon réciproquement avantageuse;
- promouvoir les investissements stratégiques des entreprises;
- le renforcement au niveau international d'une coopération politique notamment à travers la recherche de positions communes dans les enceintes internationales;
- la recherche d'une plus grande efficacité de l'action extérieure de l'Union Européenne par l'établissement d'un nouveau cadre de relations entre partenaires de même nature.

L'accord-cadre à court terme couvrirait notamment les trois aspects suivants :

- la préparation de la libéralisation des échanges telle que prévue à terme par l'Association interrégionale;
- l'appui à l'intégration de MERCOSUR dans trois aspects : commercial, économique et régional;
- l'approfondissement du dialogue et de la concertation entre l'UE et le MERCOSUR au niveau ministériel sur les sujets politiques et de coopération d'intérêt commun.

La Commission propose au Conseil Européen, qui se tiendra à Essen les 9 et 10 décembre 1994, d'approuver la stratégie visant à établir, à long terme, une Association interrégionale UE-MERCOSUR et à conclure, à court terme, un accord-cadre interrégional de coopération économique et commerciale avec le MERCOSUR. La Commission présentera au Conseil, dès le premier semestre 1995, un projet de directives de négociations pour ce nouvel accord.

Cette communication de la Commission sera examinée par le Conseil Affaires Générales du 31 octobre 1994.

NDLR : Les Délégations recevront dans les prochains jours, sous forme d'une INFO-NOTE, les documents sur le PARTENARIAT MEDITERRANEEN et MERCOSUR.

4. RDT EUROPEENNE : DE LA COOPERATION A LA COORDINATION

La recherche européenne est pénalisée face à la concurrence internationale par la fragmentation des politiques de recherche menées dans la Communauté et la dispersion des efforts qui en résulte. A l'heure actuelle en effet, 13% seulement des ressources publiques de RDT sont mobilisés dans des cadres de coopération européens, le reste étant décidé et géré de façon indépendante par les Etats membres.

Pour accroître son efficacité et pallier à cette situation, la Commission à l'initiative de M. RUBERTI, propose dans le document stratégique qu'elle a adopté cette semaine (COM(94)438), de parvenir progressivement par une intensification de la coopération à une meilleure coordination des activités et politiques de recherche en Europe.

Comme l'a souligné M. RUBERTI, "pour arriver à l'amélioration souhaitée de la coordination de la recherche communautaire, l'approche doit être progressive, diversifiée, souple, mais concrète et adaptée aux différentes étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques de recherche".

- 7 -

Dans sa communication, la Commission propose des actions à trois niveaux différents, à savoir celui de la détermination des politiques de RDT, celui de l'exécution des actions de recherche et celui de la coopération internationale.

Au niveau de la détermination des politiques de RDT

Il convient tout d'abord d'assurer aux Douze et à l'Union une base d'informations pertinentes et comparables sur les politiques nationales de RDT et une base commune de références en matière de prévision technologique. Le réseau ETAN (European Technology Assessment Network), qui sera mis en oeuvre dans le programme de recherche socio-économique du IVème Programme-Cadre, réunira les capacités d'analyse, d'observation et de prévision existantes dans les différents Etats membres. L'Observatoire Européen de la Science et de la Technologie du CCR à Séville, Eurostat et les services concernés de la Commission contribueront également via ce volet du IVème Programme-Cadre à l'établissement de cette base commune de référence.

Il s'agirait également d'accroître l'information réciproque sur les politiques de recherche des Etats membres, notamment par une régularisation des rencontres ministérielles du type de celle de Schwerin (18 juillet 1994).

Au niveau de l'exécution des actions de recherche

Pour être mieux à même de répondre aux attentes des entreprises européennes lorsqu'elles se sont coordonnées au niveau européen, il conviendrait d'assouplir les frontières rigides existantes entre les différents programmes de recherche communautaire. Dans cet esprit, la Commission et des représentants des industries automobile, aéronautique et maritime, se sont employés à définir des formules permettant d'utiliser de manière coordonnée les possibilités offertes par les différents programmes spécifiques, pour le soutien des programmes communs présentés par ces différentes industries.

Pour éviter les duplications d'efforts et maximiser les effets de synergie possibles, il serait également utile de renforcer la coopération opérationnelle existant aujourd'hui avec les organisations ou agences de recherche européennes, comme l'ESA, EUREKA, l'EMBL (Laboratoire européen de biologies moléculaires) etc. Un pas vient d'être accompli dans ce sens avec la signature d'un arrangement administratif avec le CERN. Un arrangement de ce type est également en négociation avec l'EMBL.

Enfin, et sans que cette énumération soit exhaustive, une voie à explorer est celle des programmes de recherche complémentaires (article 130K du Traité) et des participations communautaires.

Au niveau de la coopération internationale

Au vu du succès qu'a entraîné une coordination véritable des efforts de recherche européens dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée (ITER), il s'agirait de s'assurer que l'Union s'exprime d'une façon cohérente dans les enceintes internationales, notamment par une systématisation de la concertation communautaire préalable à ces réunions, et participe de manière coordonnée à des programmes d'envergure mondiale, comme par exemple dans les domaines du séquençage du génome, du changement global ou du développement des normes.

- 8 -

5. CROSS-BORDER PAYMENTS

In view of the Commission's commitment to improve the situation on cross-border payments, identified in the Internal Market Strategic Programme as being one of the few requirements that still need to be met to ensure the functioning of the Internal Market and in the light of the results of the latest independent survey of remote cross-border payments, a proposal for a Directive and other measures to improve the situation have been adopted by the Commission.

The package, in the form of a Communication to the European Parliament, the Council of Ministers, the European Monetary Institute and the Economic and Social Committee, includes :

- a proposal for a Directive, which would impose an obligation on banks to respect contractual obligations as regards timing of transfers, outlaw double-charging, require lost payments to be reimbursed and sets the transparency rules applicable to transfers;
- a call on the banking sector to enter, in agreement with consumer representatives, into voluntary commitments which anticipate the implementation of the provisions laid down in its proposed Directive;
- a draft notice concerning the principles which the Commission intends to use when applying EC Treaty competition rules to cross-border credit transfer systems (concerning, for example, agreements between banks setting up such systems);
- a work programme of accompanying measures in such areas as the preparation of payment systems for the transition to a single currency, risk reduction in cross-border payment systems, transparency of so-called face-to-face cross-border payments (such as credit card purchases in other Member States) and an analysis of the regulatory implications of new generation payment instruments such as electronic purses and wallets.

6. CONCURRENCE : DROIT D'ETRE ENTENDU DANS LES PROCEDURES

Le droit d'être entendu lors d'une procédure engagée au titre du droit communautaire de la concurrence constitue un acquis fondamental tant pour les entreprises, les associations d'entreprises et les personnes concernées par de telles procédures, que pour les tiers dont les intérêts légitimes risquent d'être affectés par la décision finale envisagée. Ce droit se trouve confirmé dans plusieurs règlements du Conseil sur la mise en oeuvre des principes figurant aux articles 85 et 86 du Traité. Ainsi la Commission doit-elle entendre les personnes, entreprises ou associations d'entreprises mises en cause par elle lorsque des griefs leur sont communiqués. Elle doit aussi entendre des personnes physiques ou morales tierces qui justifient d'un intérêt suffisant dont les intérêts sont concernés par les actes ou accords traités par elle lorsque ces personnes justifient d'un intérêt suffisant.

Les droits de la défense sont également garantis par la possibilité d'avoir accès aux informations détenues par la Commission. La garantie de ces droits n'implique cependant pas que les parties aient la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents recueillis par la Commission. La Commission doit notamment garantir la confidentialité et refuser la communication de documents qui comportent des secrets d'affaires d'autres entreprises, ainsi que celle de documents internes de l'administration.

La Commission a adopté une communication qui a entre autres pour but de

- 9 -

clarifier la pratique administrative de la Commission dans ce domaine. Elle définit clairement les droits des parties dans les procédures de manière à concilier leur bonne information avec les exigences de confidentialité et d'efficacité.

Pour accroître l'efficacité des procédures dans le domaine de la concurrence et la sécurité juridique des opérateurs économiques, la Commission a adopté une **délégation de compétence** concernant le droit d'être entendu avec pour corollaire l'accès au dossier détenu par la Commission. Cette délégation est attribuée au niveau le plus approprié, c'est-à-dire au Commissaire chargé de la concurrence et au conseiller auditeur de la Direction Générale de la Concurrence qui veillent de manière indépendante au respect des droits des parties dans les procédures engagées par la Commission dans le domaine de la concurrence.

Le contenu plus précis des règles administratives régissant l'accès aux dossiers fera l'objet d'une communication. Les principes des nouvelles dispositions en matière d'accès à l'information sont déjà décrits dans le 23ème rapport sur la politique de la concurrence approuvé par la Commission au mois de mai 1994. (voir EU-REVIEW n° 601 du 20 mai, point 1.3.).

La Commission a ainsi révisé le mandat du conseiller auditeur en définissant de manière précise ses attributions, ses tâches et les procédures qu'il doit suivre.

La Communication prévoit par ailleurs :

- l'habilitation du Commissaire chargé de la concurrence pour refuser pour manque d'intérêt suffisant aux parties concernées et aux tiers d'être entendus;
- l'habilitation du Commissaire chargé de la concurrence de décider du caractère secret de certains documents.

7. CONCURRENCE/TRANSPORTS MARITIMES : TRANSATLANTIC AGREEMENT (TAA)

La Commission a décidé d'interdire le TAA. Cet accord ne remplit pas les conditions nécessaires pour bénéficier de l'exemption de groupe prévue pour les conférences maritimes. Il ne peut pas bénéficier non plus d'une exemption individuelle au titre de l'article 85 (3), car il n'apporte pas de bénéfices suffisants aux utilisateurs.

Notifié à la Commission en août 1992, cet accord regroupe 15 compagnies maritimes de ligne. Les membres du TAA opèrent sur le marché du transport maritime de ligne par containers entre les ports de la côte Ouest de l'Europe, situés entre Bayonne et le Cap Nord, et les ports de la côte Est des Etats-Unis.

Le TAA prévoit que ses membres prennent en commun des décisions dans des domaines tels que les prix, les conditions de transport et les capacités.

A la suite du dépôt de nombreuses plaintes, la Commission a établi que certaines pratiques mises en oeuvre par les membres du TAA violaient les règles de concurrence.

Grâce à cet accord qui porte sur une part importante du trafic et à la conjonction des accords de prix et de capacités, les membres du TAA ont été en mesure d'imposer des hausses de prix très importantes en 1993 et en 1994.

Par ailleurs, les pratiques couvertes par le TAA n'entrent pas dans le champ de l'exemption par catégories des conférences maritimes.

En conclusion, le Collège a décidé d'interdire le Transatlantic Agreement. Le TAA avait été notifié à la Commission et l'immunité d'amende liée à la notification n'avait pas été levée par la Commission.

Bien que les membres du TAA aient notifié à la Commission un nouvel accord,

- 10 -

le TACA, le TAA a existé et fonctionné entre août 1992 et juillet 1994. Il constitue encore la base de référence des armateurs pour la fixation des tarifs pour 1995. La Commission devait donc prendre une décision d'interdiction.

Les armateurs ont informé récemment la Commission de leur intention de modifier substantiellement les termes du TACA mais ces modifications doivent être formalisées et faire l'objet d'un examen de la part de la Commission.

8. ACCES DU PUBLIC AUX DOCUMENTS DE LA COMMISSION

En février dernier sous la responsabilité de M. PINHEIRO, la Commission a adopté des mesures visant à améliorer l'accessibilité de ses documents (EU-Review n°588 du 11 février point 1.2.).

Concrètement, cela implique que toute personne peut désormais demander à avoir accès aux documents non publiés de la Commission dans le respect, bien entendu, d'autres principes fondamentaux tels que la protection des intérêts publics ou privés.

Le premier bilan de cette nouvelle politique d'ouverture révèle qu'une centaine de demandes ont été reçues par les services de la Commission. Les demandes émanaient essentiellement du secteur académique et des interlocuteurs professionnels (avocats, lobbystes).

Les réponses aux questions formulées en bonne et due forme ont été répondues positivement dans environ 3/4 des cas.

Seuls 25% des demandes se sont vu opposer un refus justifié à la lumière des exceptions prévues.

Pour le reste, les documents demandés étaient soit déjà publiés par la Commission, soit n'émanaient pas de la Commission, soit encore n'existaient pas.

Ce guide des usagers, que la Commission vient de publier, et qui sera disponible dans toutes les langues communautaires à partir de la semaine prochaine, concrétise la volonté d'ouverture de la Commission.

9. RUSSIE/NORVEGE : VISITE DE M. PALEOKRASSAS (MURMANSK-KIRKENES, (12-14 OCTOBRE)

The visit to Murmansk was to participate in a seminar organised by the Murmansk Shipping Company and the Norwegian environmental organisation, BELLONA. The seminar was attended by representatives of the Norwegian government, the Murmansk authorities and the Russian Navy. Its purpose was to examine issues concerning the **concentration of nuclear reactors**, both civil and military, in the Kola Peninsula, review action already undertaken concerning the **dangers of nuclear pollution** and examine what future action might be possible. Mr. PALEOKRASSAS outlined the extent of the Union's responsibilities in the area of **nuclear protection, the TACIS operations** already agreed and possible additional support from Union resources.

Lors de son intervention, M. PALEOKRASSAS a indiqué qu'il avait établi des contacts depuis une année déjà avec le Ministre de l'Environnement de la fédération de Russie pour aborder les problèmes posés par les risques de pollution nucléaire et en particulier ceux qui résultent des déchets de la flotte à propulsion nucléaire.

Le Commissaire a rappelé les efforts de coordination qu'exerçait la Commission dans la coordination de l'assistance du G24 à l'amélioration de la sécurité nucléaire dans les pays du Centre et de l'Est de l'Europe. De plus, la Communauté intervient directement en finançant de nombreux programmes d'assistance. Ainsi, dans le cas

- 11 -

particulier de la centrale de Kola, la Communauté est intervenue pour 32 mio d'Ecus sur un total de 35 mio d'Ecus pour l'ensemble des donateurs.

Le Commissaire, après avoir rappelé les mesures prises dans le cadre du programme TACIS pour l'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires, a estimé que l'Union ne s'était pas préoccupée jusqu'ici des déchets des navires à propulsion nucléaire de la région de Murmansk mais que l'élargissement apporterait une nouvelle dimension au problème en raison des frontières communes entre l'Union élargie et la Russie.

De plus, si la Norvège exprime des souhaits sur un programme précis dans ce domaine après l'élargissement, il est logique que l'Union y apporte une attention particulière, soit dans le cadre du programme Tacis, soit dans le cadre d'un programme prioritaire spécifique spécial.

En résumé, après avoir marqué la préoccupation de la Commission sur les problèmes de pollution causés par les installations de propulsion nucléaire, le Commissaire a laissé entrevoir les nouvelles possibilités que l'élargissement de l'Union offrait dans ce secteur et a invité les parties intéressées à approfondir d'ores et déjà les aspects pratiques avant de pouvoir envisager ultérieurement des financements communautaires.

In Kirkenes, he addressed a meeting of the local branch of the Hoyre (Conservative Party), reporting on the Murmansk meeting as well as the **fisheries negotiations with Norway**. The following day, in the company of the Norwegian Minister, Mr. OLSEN, he toured the Smuthulle (loophole), courtesy of the Norwegian Coast Guard service and was able to monitor, at first hand, the presence of more than 20 fishing vessels from Iceland, Belize and Russia, fishing in the area. In press interviews, he repeated the Community's position with regard to the paramount need of conservation in fish stocks in the area.

10. ROUMANIE : SESSION DE LA COMMISSION MIXTE

La deuxième réunion de la Commission Mixte, instituée par l'Accord intérimaire sur le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Roumanie, d'une part, et l'Union européenne d'autre part, a eu lieu à Bruxelles les 20 et 21 octobre 1994.

La session a été ouverte par M. H.G. KRENZLER et par M. Chr. IONESCU, Ministre du Commerce de la Roumanie.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance constructive. Les délégations ont présenté l'évolution de leurs économies ainsi que le développement de leurs échanges commerciaux.

Les deux parties ont souligné leur volonté de poursuivre la coopération existante, aussi bien dans le domaine de l'application de l'Accord intérimaire que dans le cadre du programme PHARE. Les deux délégations ont manifesté leur plus vif intérêt afin que la conclusion des procédures de ratification de l'Accord européen d'Association se fasse dans les plus brefs délais.

Les représentants des deux parties ont fait rapport sur l'état d'avancement des travaux dans leurs domaines respectifs, en particulier dans le cadre des sous-comités de la Commission Mixte sur le rapprochement des législations, agriculture, produits CECA, concurrence, coopération douanière, transports, environnement, recherche scientifique, et également en matière de textiles.

La prochaine réunion de la Commission Mixte se tiendra en Roumanie dans le courant de 1995.

11. EURO-ARAB MANAGEMENT SCHOOL

Vice-President MARIN has approved on behalf of the Commission a Euro-Arab Management Development Project designed to develop management training in the Arab World.

This project forms part of the European Union's policy of improving overall relations with the Arab World and contributing to the development of our neighbours and partners in this region. It is of high importance for the Arab world to have professionally trained managers for their own development as well as to compete in the complex, modern international economy.

To assist the project a Euro-Arab Management School to be situated in Granada, Spain, will be created. The Euro-Arab Management School will be the first important officially sponsored institute created in the framework of Euro-Arab relations.

The project will implement an important and sustained programme of management training in Arab countries and, at the same time, train high-potential Arab and European managers in Europe.

Assistance for such a programme of institutionalised management development in the Arab world would be provided by a specially designed Euro-Arab Management School (EAMS).

To launch the project financial assistance is required to set up the EAMS. Initial support will be provided by the Commission and the Spanish government. The Commission will grant a subsidy of 2.3 MECU to cover running costs for the first 2 years plus a 6 MECU contribution to be placed in an Endowment Fund, interest from which would go towards meeting future costs.

This is a project that the Commission considers to be a major contribution to the needs of the Arab World for more effective management training.

12. JAPAN : VISIT OF MR. FLYNN (13-15 OCTOBER)

The purpose of Mr. FLYNN's visit was the annual High Level Meeting between the Commissioner and his Japanese counterpart, the Minister of Labour, as well as a meeting with the Japanese Minister for Health and Welfare.

Mr. FLYNN also met leaders the Japanese of Employers' Associations (Nikkeiren) and the Japanese Federation of Trade Unions (Rengo). Finally, the Commissioner led a tripartite delegation of representatives from the European Commission, European Employers' Associations and Trade Unions, visiting Japan on the occasion of the annual exchange visit, and opened the bilateral EU-JAPAN symposium on social affairs. The topic of this year's symposium was "Changing Employment Environment - Flexibility of employment practices".

The meetings all focused on problems that the EU and Japn are both facing with regard to the employment situation, the need for structural change and the challenges posed by the introduction of new technologies and the ageing of the population. The High Level Meeting between Mr. FLYNN and the Japanese Minister for Labour, Mr. HAMAMOTO, focused on the various policies elaborated in Europe and in Japan for the prevention of unemployment through the promotion of flexibility in the labour market. Mr. FLYNN referred in particular to the proposals for integrated continuous training which would result in the flexible adaptation of the workforce to new challenges in the labour market.

Both Mr. FLYNN and Minister HAMAMOTO emphasised the importance of the existing cooperation between the European Union and Japan in the social affairs field

- 13 -

that contributes to better mutual understanding of each other's problems, systems and policies.

The meeting between Commissioner FLYNN and Mr. IDE, Minister for Health and Welfare, was the first meeting between an EU Commissioner and a Japanese Minister for Health and Welfare.

Mr. FLYNN expressed appreciation of the progress in cooperative dialogue between the EU and Japan and emphasised the importance the EU Commission attaches to the dialogue between the EU and Japan.

The exchange of views centred around the changes in the structure of the workforce, both in the EU and Japan, such as the increased participation of women, ageing of the population, technological change, etc.

The bilateral symposium analysed the economic environment in both the EU and Japan and the consequences of the dislocation of industry to low labour cost countries. It studied differences and similarities in the labour markets, analysing preconceptions about aspects, such as the concepts of lifetime employment in Japan, and the degree of regulation in the European market.

In the course of the discussions the participants defined a number of priority objectives for social policy : the enhancement of the competitiveness of enterprises, maintaining solidarity and social protection.

13. ARGENTINA : VISIT OF MR. STEICHEN (12-13 OCTOBER)

Mr. STEICHEN held discussions with the President, Mr. Carlos MENEM, as well as the Ministers of Agriculture, Foreign Affairs and Trade and representatives of Agri-business.

During his discussions, Mr. STEICHEN laid stress upon the fact that Argentina has a major trade surplus with the EU in the agricultural sector i.e. Argentine agricultural exports to the EU in 1993 amounted to 2.4 billion ECU, while EU exports towards Argentina were only 163 mio ECU. He further pointed out that Argentina stood to be a major beneficiary of the Uruguay Round and was already reaping the benefits of CAP reform in that it had a positive impact on world market prices.

Mr. STEICHEN also told the Argentinian authorities that the Commission was carefully monitoring developments in the case of MERCOSUR and that the Commission would soon put forward a communication on the question of future UE/MERCOSUR cooperation. While the Argentinian Minister of Agriculture laid stress on the question of agriculture, Mr. STEICHEN pointed to the fact that with the combination of CAP Reform and the Uruguay Round, the UE will produce less, export less and import more - given this situation he did not see much scope for more liberal access to the UE market for Argentinian products.

On bilateral issues, Mr. STEICHEN warned that if Argentina does not change its taxation on spirits policy which discriminates against UE exports to Argentina, we will be forced to seek redress under GATT. The Minister agreed to carefully examine this question.

In response to information from the Minister of Agriculture that an investigation was being opened on olive oil exports from the UE to Argentina, Mr. STEICHEN insisted that GATT procedures should be followed on this matter and questioned how exports of only 529 tonnes of olive oil could be considered to have damaged the Argentinian market. In response to concerns expressed Mr. STEICHEN assured the Argentinian authorities that the Commission was fully committed to an early ratification

- 14 -

of the Uruguay Round and expressed confidence that this would take place in the not too distant future.

14. URUGUAY : VISITE DE M. STEICHEN (13-15 OCTOBRE)

Au cours de sa visite officielle en Uruguay, M. STEICHEN a rencontré tout d'abord le Président de la République, M. LACALLE et le Ministre des Affaires étrangères, Dr. ABREU. Au cours de cette audience, le Président LACALLE a discuté avec M. STEICHEN la situation actuelle des relations agricoles entre l'UE et l'Uruguay, ainsi que les perspectives pour l'année prochaine qui prévoient la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le Président a souligné la grande importance pour l'Uruguay d'avoir l'UE comme partenaire principal et du rôle que l'UE est en train de jouer à l'égard de la création du MERCOSUR.

Par la suite, M. STEICHEN a eu un long entretien avec le Ministre de l'Agriculture, M. Gonzalo CIBILS et son staff. Au cours de cette rencontre, M. STEICHEN a pu passer en revue avec les autorités uruguayennes les thèmes les plus importants du dossier agricole UE/Uruguay/MERCOSUR, entre autres la mise en place de l'OMC, les compromis commerciaux de l'Uruguay Round, les accords sanitaires et phytosanitaires EU/Uruguay ainsi que l'exportation de viande bovine d'Uruguay à l'UE.

Une conférence de presse conjointement avec le Ministre de l'Agriculture a eu un excellent impact sur tous les mass-médias du pays.

Le Commissaire STEICHEN a également effectué une visite au Secrétariat du MERCOSUR en présence du Secrétaire et les représentants des quatre pays où il a confirmé l'importance politique de ce schéma d'intégration régionale et de ses relations avec l'Europe.

Au cours de sa visite à la Délégation, le M. STEICHEN a fait un briefing pour les ambassadeurs des Etats membres.

La dernière rencontre officielle a eu lieu au siège de l'Association Rurale et de la Fédération Rurale où M. STEICHEN a été reçu par les deux présidents et par les Comités de Direction.

En dehors de la visite officielle, le Commissaire a rencontré le Ministre de l'Agriculture du Paraguay, M. Arsenio VASCONCELLOS qui a souligné l'intérêt fondamental pour son pays de pouvoir accéder au bénéfice du quota Hilton dans les meilleurs délais. M. STEICHEN s'est intéressé également aux thèmes de la déforestation et de la situation des indigènes dans ce pays.

15. PACTE ANDIN : 3EME COMMISSION MIXTE (QUITO)

Les 29 et 30 septembre 1994 a eu lieu à Quito, Equateur, la 3ème Commission Mixte CE-Pacte Andin, au cours de laquelle les Délégations de l'Union européenne et du Groupe Andin ont analysé les relations commerciales, la coopération au développement, la coopération économique et industrielle, et les mécanismes de fonctionnement des sous-commissions mixtes.

La Délégation de l'Union européenne était présidée par M. Juan PRAT, Directeur Général pour les relations Nord-Sud et composée des Représentants des Etats Membres, de la Commission et du secrétariat du Conseil. La Délégation du Groupe Andin était conduite par Mario REYES CHAVEZ, Président de la Commission de l'Accord de Carthagène et composée des représentants des organisations andines et par deux membres de la junta, MM. Ivan GABALDON MARQUEZ et Bruno FAIDUTTI NAVARRETE.

- 15 -

Au cours de la réunion, les intervenants ont exprimé leur reconnaissance pour la coopération en cours, et manifesté la volonté de leurs institutions respectives de renforcer et élargir les relations entre l'UE et les pays du Pacte Andin ainsi que de poursuivre un dialogue constructif et permanent.

En particulier, le Président de la délégation de l'UE, M. PRAT, a assuré avoir pris bonne note des inquiétudes manifestées par les pays du Pacte Andin dans le domaine commercial, des investissements et des exportations, et a confirmé l'engagement de l'UE en faveur d'un commerce international plus ouvert et multilatéral. Des explications exhaustives ont été fournies aux autorités du Pacte Andin quant au régime autonome du SPG.

Les représentants des Pays Andins ont exprimé le souhait que les résultats de la Commission Mixte puissent se traduire en une augmentation des échanges commerciaux entre les deux régions.

16. ZAIRE : VISITE DU PREMIER MINISTRE (14 OCTOBRE)

M. KANGO WA DONDO a été reçu par le Vice-Président MARIN. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée entreprise par le Premier Ministre zaïrois en vue d'amorcer une reprise de la coopération internationale avec son pays.

Les entretiens ont porté notamment sur la situation politique et économique au Zaïre et dans l'ensemble de la région. M. KENGO WA DONDO a exposé la situation préoccupante de son pays, marquée par l'effondrement du secteur économique formel, l'hyperinflation et l'appauvrissement de la population. Il a remercié l'Union européenne pour son aide humanitaire substantielle et a demandé qu'elle soit poursuivie et renforcée. Il a également indiqué l'intention de son gouvernement de mettre en oeuvre un programme de redressement économique et financier, avec le soutien de la communauté internationale.

Le Vice-Président MARIN a souligné l'importance de la mise en oeuvre rapide d'un tel programme de redressement, qui doit fournir le cadre pour une reprise progressive de la coopération, et a rappelé plusieurs mesures urgentes qui s'imposent dans ce sens :

- une amélioration sensible de la sécurité;
- la mise en oeuvre d'une politique monétaire responsable, autonome et transparente de la Banque centrale du Zaïre;
- l'élaboration d'un programme d'urgence de redressement économique afin de permettre la reprise du dialogue avec les Institutions de Bretton Woods;
- le respect des droits de l'homme et la liberté d'expression;
- l'établissement d'un calendrier pour l'organisation d'élections libres et transparentes.

Dans cette perspective, M. MARIN a indiqué que la Commission considère la possibilité de reprendre la coopération avec le Zaïre dans des domaines limités et dans l'intérêt du peuple zaïrois, tout en poursuivant l'effort très important qui est fait en matière d'aide humanitaire.

Le Vice-Président de la Commission a également rappelé les objectifs et priorités de l'Union européenne en ce qui concerne le Rwanda. Il a exprimé ses préoccupations quant à la présence de soldats et miliciens armés rwandais dans les camps de réfugiés du Kivu (Zaïre). Il a signalé la nécessité urgente d'y procéder à la séparation entre réfugiés et milices de l'armée rwandaise, estimant que c'est le seul moyen d'assurer le retour et la réinstallation des citoyens rwandais dans leur pays.

- 16 -

17. AIDES : HAITI - RWANDA - UKRAINE - PHILIPPINES

La Commission a décidé les aides humanitaires suivantes :

HAITI

La Commission a octroyé une aide de 12 MECU en vue de réaliser, par la mise en oeuvre de 23 actions spécifiques, un plan global d'aide humanitaire d'une durée de six mois dans le domaine

- médical,
- nutritionnel,
- de l'eau et de l'assainissement,
- de l'hygiène,
- de soutien logistique et
- d'assistance technique.

RWANDA

La Commission a octroyé une aide humanitaire de 5 MECU pour la réhabilitation urgente de l'eau et de l'électricité au Rwanda en vue de rétablir le courant électrique à concurrence de 25 MW et d'assurer à la population de Kigali un approvisionnement en eau potable.

UKRAINE

La Commission a octroyé deux aides humanitaires :

- une aide d'urgence de 200.000 ECU de nature médicale en vue de lutter contre une épidémie de choléra qui fait rage dans la partie Sud de l'Ukraine;
- une aide alimentaire de 230.000 ECU afin de mettre en place des cuisines sociales pour les personnes les plus démunies de Kiev et de Lwiw.

PHILIPPINES

Une aide humanitaire d'urgence de 150.000 ECU a été octroyée en faveur de la population sinistrée par des inondations aux Philippines (région de Luçon central).

18. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Strasbourg, le mardi 25 octobre 1994:

- Situation et perspectives du marché du rhum et situation des producteurs communautaires de rhum;
- Livre vert sur la libéralisation de l'infrastructure des télécommunications et réseaux de télévision câblée;
- **Agriculture** : amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles et sylvicoles au Luxembourg et au Danemark;
- **Environnement** : lutte contre les émissions des composés organiques volatils (COV) résultant des opérations de ravitaillement aux stations-services;
- **Consommateurs** : protection en matière d'indication des prix des produits offerts aux consommateurs et en matière d'indication des prix des denrées alimentaires et des produits non alimentaires;

- 17 -

- **Industrie** : renforcement de la compétitivité du secteur "construction de machines",
- **(Eventuellement)** : restructuration sidérurgique communautaire;
- **Relations extérieures** :
 - * Conditions normales de la concurrence dans l'industrie de la construction et de la réparation navale marchande : arrangement sur les crédits à l'exportation de navires,
 - * Orientations pour une politique de l'Union vis-à-vis de la région de la Mer baltique,
 - * Recommandation pour une décision du Conseil autorisant la Commission de négocier des accords européens avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie,
 - * Modification des directives de négociation pour un accord de partenariat et de coopération avec la Biélorussie,
- **Politique économique/environnement** : communication sur la croissance et l'environnement.
Les rencontres suivantes sont prévues :
 - MM. MARIN et VAN DEN BROEK, reçoivent le Ministre vietnamien des Affaires étrangères, M. Nguyen MANH CAMH (24 octobre);
 - M. STEICHEN rencontre le Ministre autrichien de l'Agriculture, M. Franz FISCHLER (24 octobre);
 - M. PINHEIRO, Mme SCRIVENER, MM. VANNI d'ARCHIRAFI et SCHMIDHUBER rencontrent le Prof. Guido DE MARCO, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de Maïte (Strasbourg) (25 octobre),
 - Mme SCRIVENER reçoit Mme Jeannette MC HUGH, Ministre australien de la Consommation (27 octobre),
 - M. VAN DEN BROEK reçoit M. Kjartan JOHANNSON, Secrétaire Général de l'AELE (28 octobre),
 - Sir Leon BRITTAN reçoit le Ministre russe des privatisations, M. Anatoly CHUBAIS (28 octobre).
Par ailleurs, le déplacement suivant est prévu :
 - M. VAN DEN BROEK assiste à la signature de l'accord de paix israélo-jordanien (Eilat) (26 octobre).

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu le texte des déclarations sur :

- HAITI (15 octobre)
- ISRAEL (20 octobre)

2. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'Ordre du jour de la réunion du Conseil au cours de la semaine prochaine :

- 18 -

Conseil "AGRICULTURE" (24-25 octobre)

- Adaptations des structures agricoles;
- Protection des animaux en cours de transport;
- Taux du gel de terres pour la campagne 1995/1996;
- Réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole;
- Evolution en avenir de la politique communautaire dans le secteur des fruits et légumes;
- Simplification de la PAC,
- Situation de l'apiculture européenne.

Il y aura par ailleurs une **session extraordinaire du Conseil "ECOFIN" (21 octobre)**

Les travaux du Conseil porteront sur la question suivante :

- Nouvelle décision ressources propres.

III. PARLEMENT EUROPEEN

**1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES
10-14 OCTOBRE)**

Les commissions et sous-commissions parlementaires qui se sont réunies pendant la semaine écoulée avaient un ordre du jour très chargé. Les sujets qui ont retenu l'intérêt des parlementaires ont évolué autour de trois axes, à savoir, la préparation de la session plénière (en présence souvent de plusieurs membres de la Commission); les auditions avec des personnalités extérieures (sur l'OTAN, la BEI, la Bosnie, l'adhésion de la Norvège); les questions institutionnelles (audition des membres désignés de la nouvelle Commission, la préparation du Conseil européen d'Essen, la GIG 1996, l'éventuel recours en carence concernant la protection des intérêts financiers de l'Union).

La **commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense** a eu un entretien très apprécié avec M. KOSCHNIK, administrateur de MOSTAR. Elle a, par ailleurs, sélectionné 3 candidats pour l'obtention du prix Sakharov 94 dans l'ordre : Mme Taslima NASREEN, M. Sebastian ARCOS BERGNES et Mme Leyla ZANA.

La **sous-commission de la sécurité et du désarmement** a procédé à l'audition de représentants de l'OTAN.

La **commission des relations économiques extérieures** a eu un échange de vues très apprécié avec M. MARIN sur la politique de coopération économique de l'UNION.

Elle a fixé son calendrier pour la préparation de son avis conforme sur les résultats de l'Uruguay Round, qui doit être voté lors de la plénière de décembre.

Elle a, par ailleurs, décidé de reporter le vote sur le rapport CHESA sur les contrefaçons au-delà de l'arrêt de la Cour de Justice, attendu pour la mi-novembre, au sujet du choix de base juridique dans le cadre des accords du GATT, car il s'agit ici du même problème. Elle a également décidé de ne pas prendre position sur l'accord intérimaire avec l'Ukraine tant que celui-ci ne serait pas signé.

La **commission institutionnelle** a examiné longuement et positivement le "projet de recommandation" élaboré par M. HERMAN (PPE/B) sur les "procédures

- 19 -

envisageables pour l'investiture de la Commission". Celui-ci recommande une seule investiture de la "Commission élargie par le Parlement élargi" au cours de la plénière de janvier. Il est, par ailleurs, favorable à la publicité des auditions des commissaires pressentis devant les commissions parlementaires

La commission des pétitions a procédé, à huit clos, à une discussion sur les candidatures au poste de médiateur européen. A ce stade, il apparaît difficile qu'une candidature soit unanimement choisie par la commission. A cet égard, un certain malaise s'est manifesté parmi les membres face à l'obligation, établie par le Règlement, de proposer à la plénière une seule candidature

La commission des libertés publiques et des affaires intérieures a eu un échange de vues avec M. FLYNN sur la communication de la Commission concernant un plan d'action globale de l'UE en matière de la lutte contre la drogue. La Commission a tenu un large débat sur le problème du racisme et de la xénophobie, à l'issue duquel elle a adopté, non sans problèmes, un projet de résolution conformément à l'article 40 dont elle a l'intention de demander l'inscription à l'ordre du jour de la session plénière d'octobre.

La commission de la pêche a eu des échanges de vues parfois critiques à l'égard de la Commission notamment le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, l'accord de pêche avec l'Angola et la suspension de l'accord avec le Maroc, les caractéristiques des navires de pêche et le programme pilote d'observation NAFO ainsi qu'un échange de vues liminaires sur la crise du secteur de la pêche.

2. PREVISIONS

October session (Strasbourg, 24-28 October)

The 1995 EU budget will occupy centre stage next week in Strasbourg. (the problem of the integration of CFSP (PESC) into the Community budget will also be discussed). MEPs will also be considering the implications of the "Estonia" ferry tragedy and what can be done to improve safety at sea. Young people will be in focus with important votes on future EU education and vocational training programmes.

The main items for debate are :

Monday : 1995 budget
Tuesday : SOCRATES, LEONARDO, Youth for Europe, counterfeit goods
Wednesday : Social policy, voting rights, research, SMEs
Thursday : Vote on the budget, ferry safety

Urgency debates will concern :

- Middle East Peace Process,
- Situation in the Gulf,
- Employment and Social Affairs,
- Human Rights,
- Natural disasters

Friday : Fisheries (including agreements with Guinea and Angola).

NDLR : En raison du déménagement la semaine prochaine de notre service
et de son installation technique - nécessité par l'arrivée des Cabinets
des nouveaux Etats membres - nous ne serons pas en mesure de
fournir l'EU-REVIEW à la date habituelle. Nous nous en excusons
d'avance et vous remercions de votre compréhension.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL

11-11-11

[Faint, illegible text covering the majority of the page]